

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE  
INSTITUÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE PARIS EN VUE DE L'ÉLECTION LEGISLATIVE PARTIELLE DANS  
LA 15<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION DE PARIS TENUE LE 7 MAI 2021 A LA PREFECTURE DE LA REGION D'ILE DE  
FRANCE, PREFECTURE DE PARIS**

Étaient présents à cette réunion :

- Madame Nelly CHRETIENNOT, présidente titulaire ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre ;
- Madame Katia AYADI, adjointe au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre suppléant ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, membre titulaire ;
- Monsieur Jean-Baptiste FERNANDEZ, bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire ;

La commission se réunit le 7 mai 2021 à 14 heures, dans les locaux de la Préfecture de Paris au 5, rue Leblanc 75015 PARIS, sous la présidence de Madame Nelly CHRETIENNOT.

Les candidats ou leur représentant désirant obtenir le concours des commissions de propagande ont remis au président de la commission de propagande instituée pour Paris d'une part, 5 exemplaires imprimés de leur circulaire et 5 exemplaires imprimés de leur bulletin de vote.

La présidente installe la commission de propagande en application de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2021.

La commission a siégé dans les locaux de la préfecture de Paris (5, rue Leblanc 75015 Paris) :  
- Vendredi 7 mai 2021

Elle siègera dans les locaux de la société KOBA, chargée des opérations de mise sous pli et du colisage des bulletins de vote :  
- Mercredi 19 mai 2021

La commission prend note de la date et de l'heure limites de livraison par les candidats des professions de foi et des bulletins de vote dans les locaux de l'entreprise fixées par l'arrêté préfectoral du 3 mai 2021 :

- premier tour de scrutin : mercredi 19 mai 2021 à 12 heures ;
- deuxième tour de scrutin : mercredi 2 juin 2021 à 9 heures.

- **Examen des projets de documents de propagande**

La commission de propagande a procédé à un examen des projets de documents de propagande (circulaires et bulletins de vote) présentés par les candidats tête de liste dont la liste figure en annexe du présent procès-verbal.

Les projets de documents de propagande jugés conformes comportent la mention « conforme » dans ladite annexe. En l'absence de cette mention, les documents doivent faire l'objet de modifications, à défaut de quoi la commission ne sera pas en mesure de délivrer un avis de conformité.

**Est annexé au présent PV :**

- le tableau des documents de propagande examinés.

Fait à Paris, le 7 mai 2021

**La Présidente**

Nelly CHRETIENNOT



**Le représentant du directeur  
de La Poste de Paris**

Laurent ISSERTE



**Le représentant du préfet de la région  
d'Île-de-France, préfet de Paris (Titulaire)**



Aïssatou DIENE

**Le secrétaire**

**Le représentant du préfet de la région  
d'Île-de-France, préfet de Paris (Suppléante)**



Katia AYADI

Jean-Baptiste FERNANDEZ



**ELECTION LEGISLATIVE PARTIELLE DE LA 15<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION DE PARIS - 30 MAI ET 6 JUIN 2021**

Examen des documents de propagande électorale au 7 mai 2021

|   | CIRCULAIRE   |              | BULLETIN DE VOTE   |  |
|---|--|--------------|--|--|
| NOM DU CANDIDAT                           | VALIDATION DE LA COMMISSION  | OBSERVATIONS | VALIDATION DE LA COMMISSION  | OBSERVATIONS   |
| Danièle SIMONNET                          | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour l'emblème national<br>CONFORME pour les couleurs nationales<br>SANS OBJET pour le grammaire |              | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour le sens<br>SANS OBJET pour le grammaire<br>CONFORME pour le papier<br>CONFORME pour les couleurs<br>CONFORME pour le nom<br>CONFORME pour le texte<br>CONFORME pour la photo<br>CONFORME pour l'emblème |  |
| Antoinette GUHL                           | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour l'emblème national<br>CONFORME pour les couleurs nationales<br>SANS OBJET pour le grammaire |              | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour le sens<br>SANS OBJET pour le grammaire<br>CONFORME pour le papier<br>CONFORME pour les couleurs<br>CONFORME pour le nom<br>CONFORME pour le texte<br>CONFORME pour la photo<br>CONFORME pour l'emblème |  |
| Lamia EL AARAJE                           | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour l'emblème national<br>CONFORME pour les couleurs nationales<br>SANS OBJET pour le grammaire |              | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour le sens<br>SANS OBJET pour le grammaire<br>CONFORME pour le papier<br>CONFORME pour les couleurs<br>CONFORME pour le nom<br>CONFORME pour le texte<br>CONFORME pour la photo<br>CONFORME pour l'emblème |  |
| Sarah GARDENT                             | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour l'emblème national<br>CONFORME pour les couleurs nationales<br>SANS OBJET pour le grammaire |              | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour le sens<br>SANS OBJET pour le grammaire<br>CONFORME pour le papier<br>CONFORME pour les couleurs<br>CONFORME pour le nom<br>CONFORME pour le texte<br>CONFORME pour la photo<br>CONFORME pour l'emblème |  |
| Jean-Damien DE SINZOGAN (Jean DE BOURBON) | PAS DE CIRCULAIRE PRÉSENTÉE  |              | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour le sens<br>SANS OBJET pour le grammaire<br>CONFORME pour le papier<br>CONFORME pour les couleurs<br>À REVOIR pour le nom<br>CONFORME pour le texte<br>CONFORME pour la photo<br>CONFORME pour l'emblème | Présence d'un carré dans le bulletin<br><br>La commission constate la conformité des noms et prénoms des candidats et suppléants à la déclaration de candidature et relève qu'il s'agit de noms et prénoms d'usage dont il n'est pas justifié qu'il s'agisse des noms et prénoms usuels des candidats et suppléants. |
| Farid GHIOUCHE                            | NE PRÉSENTE PAS DE PROPAGANDE  |              | NE PRÉSENTE PAS DE PROPAGANDE  |  |
| François-Marie DIDIER                     | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour l'emblème national<br>CONFORME pour les couleurs nationales<br>SANS OBJET pour le grammaire |              | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour le sens<br>SANS OBJET pour le grammaire<br>CONFORME pour le papier<br>CONFORME pour les couleurs<br>CONFORME pour le nom<br>CONFORME pour le texte<br>CONFORME pour la photo<br>CONFORME pour l'emblème |  |
| Thomas ROGER                              | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour l'emblème national<br>CONFORME pour les couleurs nationales<br>SANS OBJET pour le grammaire |              | CONFORME pour le format<br>CONFORME pour le sens<br>SANS OBJET pour le grammaire<br>CONFORME pour le papier<br>CONFORME pour les couleurs<br>CONFORME pour le nom<br>CONFORME pour le texte<br>CONFORME pour la photo<br>CONFORME pour l'emblème |  |